

[Text]

ing to their own personal background, their own history. Would that be right?

Mrs. Robinson: Yes, according to their personal background and history. I do not think they have a right to choose membership in some other... but within their own, yes. For instance, here in Nova Scotia it would be the Micmac.

The Chairman: But you want that to be a constitutional right?

Mrs. Robinson: It seems to me it is now. The way that I interpret it, those are one of the rights and that is what it should be, yes.

The Chairman: Okay. Thank you very much.

I will ask Mr. Schellenberger to carry on.

Mr. Schellenberger: Do you believe it is important to have a base to go back to in order to renew culture and language, or do you believe that the family unit is capable of doing that?

Mrs. Robinson: That is kind of a tough question. I sort of believe both. I believe that it is important—I am speaking for the people I represent now, because they have almost been not exactly assimilated but they have gotten away from the traditional and cultural life of their people. Living in society there is a tendency that gets lost, and sometimes when you are a mixed family it is very difficult for them to keep transmitting their culture and their beliefs, to keep it alive in the family. So I would suspect that it may be, I would have to believe that you may have to go back to keep that alive and to regain it. Does that answer your question?

Mr. Schellenberger: So if the way to preserve that is to preserve the original communities. In this area most have been described reserves, and the people who live there are status Indians generally, the majority; now many of those people say they have a defined boundary, a defined community, therefore they have the right to govern that community just as any other community is governed. They also say they should have the right to determine what the membership of that community is. Now that has been clouded over, I guess, in the past, because of sections of the Indian Act that removed people from the register. It seems to me most of the chiefs and councils are concerned that because of a restricted land base and restriction on moneys for services it is difficult for them to accept large numbers back on the list. That is why many of us have been wondering whether, as you say, it is important to renew your culture, whether there ought to be a difference in the delivery of services and so forth for those who live on the reserve and those who live off-reserve, still having the right to retain your membership so you can go back to the community and renew culture and language if that is your wish. Is there any comment you would like to make on that?

[Translation]

de la tribu ou de la nation qu'ils veulent, en fonction de leurs propres antécédents, de leur propre histoire. Serait-ce une bonne chose?

Mme Robinson: Oui, en fonction de leurs propres antécédents et de leur propre histoire. Je ne pense pas qu'ils devraient avoir le droit de choisir d'être membres d'un autre... Mais au sein de leur propre groupe, oui. Par exemple, ici en Nouvelle-Écosse, ce serait les Micmacs.

Le président: Mais voudriez-vous qu'il s'agisse là d'un droit constitutionnel?

Mme Robinson: Il me semble que ça l'est déjà. D'après mon interprétation des choses, cela figure parmi les droits prévus dans la Constitution, et c'est ainsi que doivent être les choses.

Le président: Très bien. Merci beaucoup.

Je cède maintenant la parole à M. Schellenberger.

M. Schellenberger: Pensez-vous qu'il soit important d'avoir une base à laquelle retourner pour renouveler sa culture et sa langue, ou croyez-vous que l'unité familiale est la seule qui soit capable de faire cela?

Mme Robinson: La question que vous me posez est plutôt difficile. En fait, je pense que les deux peuvent jouer un rôle. Je pense qu'il est important... Je parle au nom des gens que je représente maintenant, car bien qu'ils n'aient pas été assimilés, ils se sont écartés des cultures et des traditions de leur peuple. Lorsqu'on vit en société, on perd certaines tendances, et lorsqu'il s'agit d'une famille mixte, par exemple, il est très difficile de transmettre sa culture et ses croyances, de garder tous ces éléments bien vivants au sein de la famille. Par conséquent, il se peut fort bien qu'il faille retourner pour maintenir ou récupérer sa culture. Cela répond-il à votre question?

M. Schellenberger: Donc, le moyen de préserver cela, c'est de préserver les communautés originales. Dans cette région, la plupart d'entre elles ont été décrites comme des réserves, et les gens qui y vivent sont pour la plupart des Indiens inscrits. Certains disent qu'il y a des frontières clairement définies, que leur communauté est très clairement définie et que, par conséquent, ils devraient avoir le droit de gouverner cette communauté comme toute autre. Ils disent également qu'ils devraient avoir le droit de déterminer qui peut être membre de leur communauté. Cela a, je suppose, été masqué par le passé, parce que certains articles de la Loi sur les Indiens ont supprimé les noms de certaines personnes des registres. Il semble vrai que la plupart des chefs et des Conseils de bande sont inquiets: ils estiment que les contraintes au niveau de leur base territoriale et de l'argent qui est mis à leur disposition rendraient les choses très difficiles s'ils acceptaient qu'on remette sur les listes les noms de nombreuses personnes. C'est pourquoi nombre d'entre nous se demandent si, comme vous le dites, il est important de renouveler votre culture, et s'il devrait y avoir une différence entre les services donnés à ceux qui vivent sur les réserves et ceux donnés à ceux qui vivent à l'extérieur, qui ont toujours le droit d'être membres afin de pouvoir retourner dans leur communauté renouveler leur culture et leur langue. Auriez-vous des commentaires à faire à ce sujet?